

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORTS (FOOTBALL) - DEMANDE DE SUBVENTION -n° 677

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 03 mai 1974, le Conseil Municipal a demandé une subvention pour l'aménagement d'un terrain de football et d'un terrain d'entraînement sur la propriété communale, au lieu-dit "Le Plateau".

Par lettre du 10 juin 1974, Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs signale que le montant de la dépense subventionnable ne peut être qu'égal ou inférieur à 200.000 Francs.

Le devis présenté par l'entreprise MARTIN FOURQUIN, 7, rue du Faubourg à METZ MAGNY (Moselle) s'élève à 222,710 F 88 TTC.

Afin de réduire la dépense et de réajuster le devis, la terre végétale sera prélevée sur place de manière à ramener la dépense au-dessous de 200,000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- maintient la demande de subvention formulée par délibération du 03 mai 1974 ;
- ramène le montant total de la dépense à engager au maximum de 200,000 F ;
- décide, pour y parvenir, de demander de nouveaux devis.

